

SANTÉ, SOCIAL & INTÉGRATION

Devenir famille d'accueil?

A la demande des autorités de protection ou des parents directement, l'Office pour la protection de l'enfant vient en aide chaque année à de nombreux enfants, parfois très jeunes, qui sont en danger dans leur développement et dont les parents n'arrivent plus à leur apporter un environnement stable et stimulant. Dans ce cas les interventions de l'Office pour la protection de l'enfant sont multiples: conseils éducatifs en collaboration avec la famille, d'autres professionnels, soutien à l'enfant et ses parents ou encore suivi scolaire, médical. Malheureusement, il arrive que cette aide ambulatoire ne se soit pas suffisante. Une séparation est alors nécessaire sous la forme d'un placement auprès d'une famille d'accueil ou d'une institution si aucune solution n'est possible dans l'entourage de l'enfant. D'autre part nous constatons aujourd'hui que la maltraitance infantile est mieux connue et identifiée par les professionnels qui interviennent au quotidien auprès des enfants. Cependant nous sommes convaincus de l'importance que la protection et l'aide à l'enfant demeure l'affaire de tous.

Pour ces raisons, **nous cherchons toujours des personnes intéressées à devenir famille d'accueil.** Elles ont par leur engagement la possibilité de contribuer concrètement au soutien de situations d'enfants ou un placement est nécessaire en leur offrant selon leur disponibilité un cadre de vie chaleureux et sécurisant. Par exemple pour un bébé âgé de deux mois dont la mère, atteinte d'une maladie grave, ne peut plus s'en occuper ou un enfant de huit ans, victime de violences physiques répétées. D'autres enfants, placés en foyer, auraient besoin de passer de temps en temps des week-ends et des vacances dans une ambiance familiale, il s'agit dans ce cas d'un « accueil relais ».

Accueillir un enfant dans son foyer, c'est participer activement à son éducation, lui offrir un environnement adapté pour favoriser son épanouissement et son bien-être. L'accueil peut être temporaire ou permanent, à plein temps ou ponctuel, avec ou sans visite avec les parents.

Les familles d'accueil bénéficient d'un accompagnement tout au long du placement par l'Office pour la Protection de l'Enfant. Nous restons en contact régulier durant le temps que durera l'accueil de l'enfant.

Toute personne intéressée à devenir famille d'accueil fait l'objet d'une évaluation sociale pour être agréée par l'Office pour la protection de l'enfant.



Le secteur famille d'accueil se tient à disposition pour répondre aux questions et accompagner ceux qui souhaitent se lancer dans cette belle aventure humaine!

Coordonnées:

Maytain Caroline

Responsable secteur famille d'accueil pour le Valais romand

E-mail:

caroline.maytain@admin.vs.ch

Tél. 027 606 48 12

Respect mutuel, acceptation et communication ouverte et honnête entre tous les acteurs posent les bases pour le succès du placement, qui sera toujours guidé par l'intérêt de l'enfant.

Plus d'informations sur:

<https://www.vs.ch/web/scj/famillesdaccueil>